

Circuit de Chémerette à La Bazouge-de-Chémeré



Une randonnée proposée par Sud Mayenne tourisme

Cette boucle vous emmènera dans la campagne mayennaise. Une traversée du Ruisseau de Chémerette, qui donne son nom au circuit, sera nécessaire pour profiter pleinement du parcours. Pas de panique, il est rarement en eau !

Durée	2h 25	Difficulté	Facile
Distance	8,17 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	17 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	17 m	Commune	La Bazouge-de-Chémeré (53170)
Point haut	90 m		
Point bas	65 m		



Trace n° 210162



Description

Depuis Vaiges, prendre la D152 en direction de [La Bazouge-de-Chémeré](#). Se garer au niveau du parking de la salle des fêtes.

(D/A) Dos au parking, prendre à droite sur la route principale (D130) et remonter jusqu'à l'intersection avec la D152 en direction de Vaiges, située en face d'un terrain de sport. Tourner à droite pour suivre cette direction jusqu'au premier carrefour.

(1) Prendre à gauche direction Les Crosneries. Filer tout droit jusqu'au premier chemin de droite. Continuer après ce dernier jusqu'à une piste à gauche avec un calvaire.

(2) L'emprunter pour retrouver la D130.

(3) Tourner à gauche, puis prendre à droite direction La Thébaudière. Filer sur la piste à la fin du chemin goudronné. Arriver au terminus de la piste.

(4) Tourner à gauche. Remonter le chemin goudronné jusqu'à l'intersection avec la départementale.

(5) Traverser la D152 (**route passagère**) pour continuer tout droit. Sur la droite, apercevoir le Château du Coudray (privé). Ignorer deux chemins à droite. Après le deuxième, arriver au chemin vert.

(6) Emprunter ce dernier à gauche. Continuer tout droit, puis enjamber le Ruisseau de Chémerette. Arriver au lieu-dit Le Gravier. Le traverser pour poursuivre jusqu'à l'intersection.

(7) Tourner à gauche sur le chemin goudronné et continuer jusqu'à la D152. Prendre à droite jusqu'au village, puis à droite la Rue du Roquet. Tourner à gauche sur la Rue de l'étang, puis à gauche sur la Place de l'Église. Enfin, prendre la Rue du Porche pour rejoindre la D130 et ainsi retrouver le parking du départ (D/A)

Points de passage

D/A Parking de la salle des fêtes - Église Saint-Gervais et Saint-Protas (Bazouge-le-Chémeré)

| N 48.001872° / O 0.489072° - alt. 82 m - km 0

1 Intersection

| N 48.004948° / O 0.49217° - alt. 86 m - km 0.51

2 Fourche, calvaire, prendre à gauche

| N 48.007353° / O 0.505859° - alt. 83 m - km 1.58

3 D130

| N 48.003006° / O 0.507889° - alt. 76 m - km 2.1

4 Croisement de 3 chemins

| N 47.98679° / O 0.510221° - alt. 80 m - km 4.05

5 Traverser la D152, continuer tout droit - Château du Coudray (Saint-Denis-du-Maine)

| N 47.986804° / O 0.504507° - alt. 78 m - km 4.5

6 Chemin vert

| N 47.984545° / O 0.493824° - alt. 78 m - km 5.35

7 Chemin goudronné

| N 47.989417° / O 0.486236° - alt. 74 m - km 6.49

D/A Parking de la salle des fêtes. Proche de la - Vaige (rivière) - Affluent de la Sarthe

N 48.001874° / O 0.489064° - alt. 82 m - km 8.17

Informations pratiques

Mairie de La Bazouge de Chémeré - 1 rue du Pont, 53170 La Bazouge de Chémeré // 02 43 90 51 07

Restaurant : Le Petit Comptoir

Toilettes : près de la mairie, au plan d'eau et dans la cour située derrière la salle des fêtes

À voir

Cheminées d'anciennes mines : A 1km du Pré Bellanger se dressent ces cheminées des anciennes mines d'antracite, fermées en 1930. En 1848, 640 mineurs se pressaient ici, sur les 1 000 que comptaient la Mayenne. Ils se mirent massivement en grève en 1850, une première !

Eglise : Construite au XII^{ème} siècle, elle est dédiée à Saint-Gervais et Saint-Protas. Elle renferme de beaux retables en tuffeaux du XVII^{ème} siècle, ainsi que des peintures murales, dont le « Dict des trois morts et

des trois vifs » (1585), unique en Mayenne.

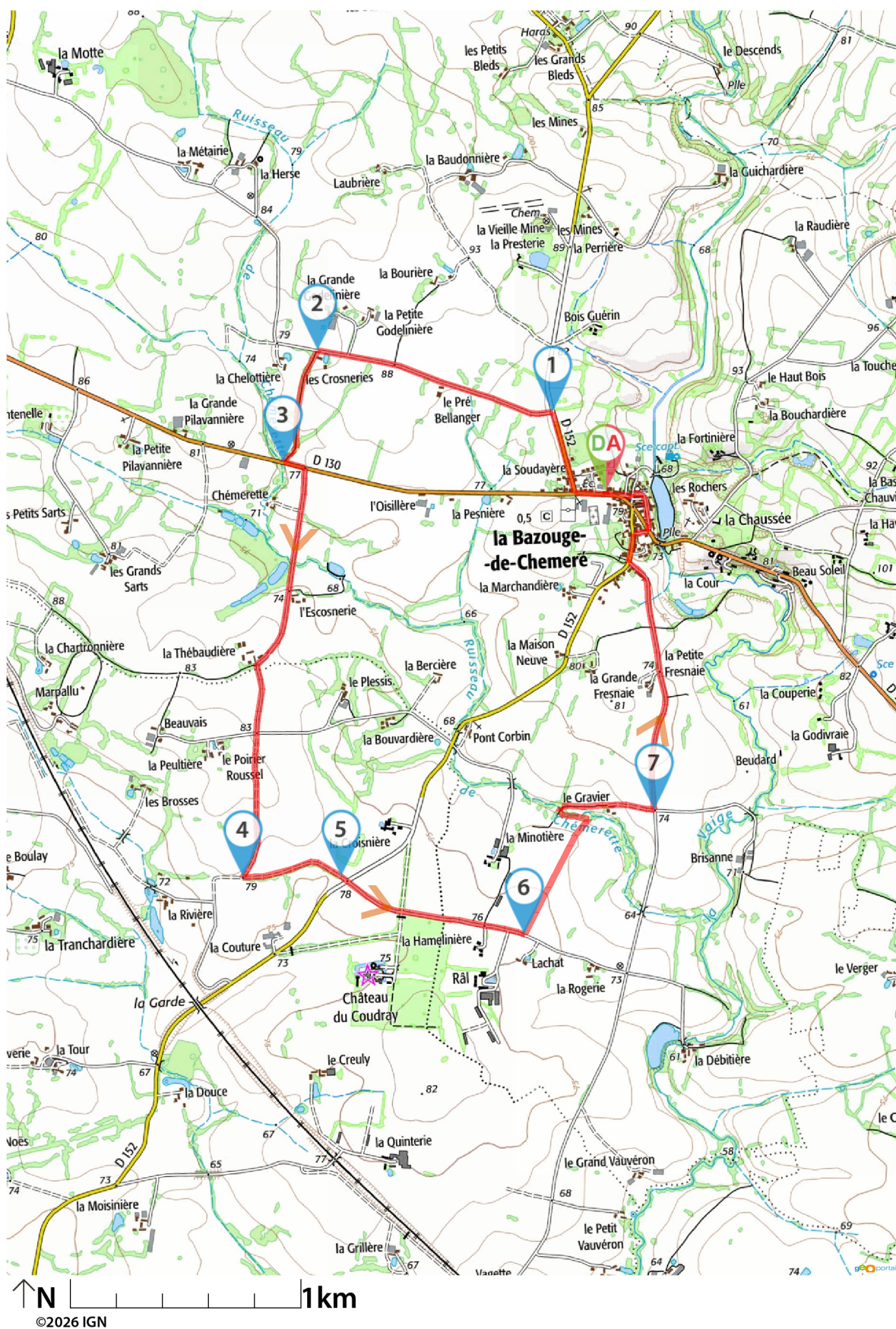
Château du Coudray, St Denis du Maine : Ancien manoir agrandi au XVIIIème siècle, puis restauré au XIXème, il est partiellement entouré de douves. Construit en pierres de pays avec encadrements en tuffeau et toit en ardoises, il est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1985.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-bazouge-de-chemere-circuit-ouest/>

En savoir plus : - pôle culturel des Ursulines place André Counord 53200 Château-Gontier

Tél : 02 43 70 42 74 - Email : tourisme@sud-mayenne.com - Site internet : <http://www.sudmayenne.com>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.